

Département des Bouches-du-Rhône  
Arrondissement d'Aix en Provence

République française

COMMUNE  
de  
LA FARE LES OLIVIERS  
13580

### DECISION DU MAIRE

En application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

**2024\_93 – OBJET : Convention avec Madame Séverine VITIELLO, psychologue pour l'année 2024-2025**

Le Maire de la commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**RAPPELLE** au Conseil Municipal la décision du Maire n° 2023\_75 du 7 septembre 2023 par laquelle une convention a été signée avec Madame Séverine VITIELLO, psychologue du développement.

**DECIDE** de passer une nouvelle convention avec Madame Séverine VITIELLO – Centre médical – Traverse Mercure – Quartier les bons enfants – 13580 LA FARE LES OLIVIERS, qui prend effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 et jusqu'au 31 août 2025, sur la base de 41 heures réparties sur cette période à raison de 58 € de l'heure, soit un coût total de 2378 €.

**DIT** que Madame Séverine VITIELLO pourra intervenir à la demande du Directeur Général des Services sur des prestations ponctuelles auprès des différentes structures municipales au taux horaire indiqué précédemment.

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération de cette intervenante sont prévus aux chapitres et articles correspondants du budget.

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 5 septembre 2024.

Le Maire

Jérôme MARCILIAC

